
COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Mercredi 16 mai 2018

Délégation à l'information et à la communication

Contact : service presse

04 27 86 55 55 - ars-ara-presse@ars.sante.fr



Aucun cas suspect de dengue à Aix-les-Bains

Contrairement à ce qui est indiqué dans la presse quotidienne régionale du mardi 15 mai 2018, l'ARS Auvergne-Rhône-Alpes informe les habitants qu'il n'y a pas de cas suspect de dengue à Aix-les-Bains.

SIGNALEMENT DE PRÉSENCE DE MOUSTIQUES TIGRE

Un signalement de présence de moustiques tigre a été effectué par un habitant d'Aix-les-Bains sur la plateforme en ligne www.signalement-moustique.fr.

Ce signalement a été automatiquement transféré vers l'Entente interdépartementale de démoustication (EID). Ce service a mené conformément aux procédures des investigations afin de confirmer la présence du moustique tigre et surveiller l'évolution de son implantation dans la zone concernée. Aucun traitement de démoustication n'a été mis en œuvre.

AUCUN CAS SUSPECT DE DENGUE

L'ARS n'a reçu aucun signalement de cas suspect de dengue en Savoie depuis le 1^{er} mai, date de début de la surveillance renforcée des arboviroses (maladies virales transmises, entre autres, par les moustiques et les tiques).

La période de signalement des arboviroses importées, s'étend chaque année du 1^{er} mai au 30 novembre. Elle consiste à investiguer, pendant la période d'activité du moustique tigre, dans les départements de métropole colonisés, tout cas suspect de dengue, chikungunya, ou zika, au retour d'une zone où ces maladies existent de manière permanente (zones tropicales). Ces investigations visent à éviter la survenue de cas secondaires par pique d'un moustique qui se serait infecté en piquant un malade.

RAPPEL DES MESURES DE PRÉVENTION

A cette occasion, l'ARS rappelle les mesures permettant de lutter contre l'implantation du moustique tigre.

Tous les moustiques ont besoin d'eau pour se reproduire. Chaque femelle du « moustique tigre » peut pondre jusqu'à 200 œufs qui se transforment en larves puis en moustiques au bout de 7 jours.

Supprimer les collections d'eau stagnante autour de son domicile permet d'éliminer les lieux de ponte éventuels :

- enlever tous les objets abandonnés dans le jardin, sur la terrasse, qui pourraient servir de récipient d'eau ;
- remplir les soucoupes des pots de fleurs avec du sable pour ne pas permettre aux larves de se développer ; le sable humidifié permet l'arrosage des plantes (important au niveau des cimetières) ;

Consultez le site Internet de l'ARS pour toutes informations relatives au moustique tigre et aux arboviroses

- si vous ne mettez pas de sable, vider une fois par semaine les soucoupes, vases, seaux ; les larves n'auront ainsi pas le temps de se développer ;
- vérifier le bon écoulement des eaux de pluie (gouttières, etc.) ;
- entretenir le jardin : élaguer, débroussailler, tailler, ramasser les fruits tombés et les déchets végétaux et éviter de laisser des eaux stagnantes ;
- couvrir toutes les réserves d'eau.